

*Autres Adhésions**Date*

III. Il est entendu, d'autre part, qu'il n'est pas dérogé par la présente adhésion à l'adhésion de l'Italie au Statut de la Cour permanente de Justice internationale et à la clause de ce Statut concernant la juridiction obligatoire de la Cour.

Luxembourg..	15 sept. 1930.
Norvège..	11 juin 1930.
Pérou..	21 nov. 1931.
Sous la réserve (b) prévue à l'article 39, alinéa 2.	
Espagne..	16 sept. 1930.
Sous les réserves (a) et (b) prévues à l'article 39, alinéa 2.	

*Adhésions aux chapitres I, II et IV seulement**Date*

Pays-Bas..	8 août 1930.
(y compris les Indes néerlandaises, Surinam et Curaçao)	
Norvège*..	11 juin 1929.
Suède..	13 mai 1929.

*Adhésion à l'ensemble de l'Acte 11 juin 1930.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01011787 0